Nations Unies

S/PV.4115



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-cinquième année

4115e séance

Mardi 21 mars 2000, à 15 heures

New York

Président :	M. Chowdhury	(Bangladesh)
Membres :	Argentine	M. Cappagli
	Canada	M. Lalani
	Chine	M. Chen Xu
	États-Unis d’Amérique	M. Minton
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Doutriaux
	Jamaïque	M. Ward
	Malaisie	M. Mohammad Kamal
	Mali	M. Oumar
	Namibie	Mme Ashipala-Musavyi
	Pays-Bas	M. Hamer
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Harrison
	Tunisie	M. Ben Mustapha
	Ukraine	M. Yel’chenko

Ordre du jour

La situation au Tadjikistan et le long de la frontière tadjiko-afghane

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Tadjikistan (S/2000/214)

00-35258 (F)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Tadjikistan et le long de la frontière tadjiko-afghane

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Tadjikistan (S/2000/214)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Tadjikistan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Alimov (Tadjikistan) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables et en l'absence d'objection, je considérerai qu'il accepte d'inviter, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Annabi à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la situation au Tadjikistan, document S/2000/214.

Au cours de cette séance, le Conseil va entendre un exposé de M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix. Je lui donne la parole.

M. Annabi (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, le rapport du Secrétaire général sur la situation au Tadjikistan, que vous venez de mentionner, décrit l'évolution de la situation dans le pays depuis novembre dernier.

En dehors de l'élection présidentielle qui a eu lieu le 6 novembre 1999, l'événement clef intervenu au cours de la période considérée dans le rapport a été la tenue d'élections pour la nouvelle Assemblée des représentants, la chambre basse du Parlement, le 27 février. Selon la Commission centrale des élections et des référendums le parti au pouvoir — le Parti démocratique du peuple — a remporté la majorité des sièges, suivi du Parti communiste. Le Parti du renouveau islamique a remporté deux sièges. Le 12 mars, un deuxième s'est tenu dans 12 circonscriptions, où aucun candidat n'a obtenu la majorité des voix. La Commission centrale des élections a annoncé que le Parti démocratique du peuple a obtenu sept sièges et que trois sièges sont allés à des candidats indépendants. Les résultats dans les deux autres circonscriptions, situées toutes les deux dans le Gorniy Badaskan dans la sud-est, n'ont pas encore été annoncés. Le 16 mars, la Commission centrale des élections a créé une commission spéciale pour examiner les résultats du deuxième tour de scrutin dans ces deux circonscriptions.

Tel que cela est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ont conjointement observé la consultation électorale. Cette mission d'observation conjointe a souligné combien il était important que les anciennes parties belligérantes aient participé au processus électoral et que les premières élections pluralistes du Tadjikistan se soient déroulées sans violence.

La Mission conjointe d'observation des élections a toutefois indiqué que la loi électorale n'avait pu assurer l'indépendance de la commission chargée de l'administration des élections ni un niveau de transparence minimal du processus. Les observateurs ont également fait part d'une généralisation de votes par procuration et sans pièce d'identité valable.

En dépit de ces insuffisances, les élections parlementaires constituent l'acte final de la période de transition prévue au titre de l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan, signé par le Président Rakhmonov et le dirigeant de l'opposition tadjike unie, M. Nuri, en juin 1997, sous l'égide de l'ONU. Après des années de combats, cette période de transition a été difficile et diverses crises graves sont survenues. Il reste que

les parties tadjikes ont pu surmonter les obstacles et engager leur pays sur la voie de la réconciliation nationale et de la paix.

Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, l'aboutissement de cette phase de transition constitue un acquis majeur, grâce notamment à l'ONU et à la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT). Mais il faut reconnaître que beaucoup reste à faire pour consolider la réconciliation nationale au Tadjikistan. Dans ses discussions avec le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Petrov, le Président Rakhmonov a confirmé la nécessité de créer un bureau de consolidation de la paix après les conflits, après le retrait de la MONUT, une fois son mandat expiré, le 15 mai. Le Président Rakhmonov a souligné le fait que les projets de création d'emplois par les Nations Unies constituent un exemple de la façon dont la communauté internationale pourrait contribuer à la consolidation de la paix, comme elle l'a fait dans la vallée de Karategin et ce, en transformant l'attitude de confrontation en réconciliation. Le Président Rakhmonov a également souligné la nécessité de réduire l'effectif des forces armées par des programmes de démobilisation, pouvant être appuyés par la communauté internationale grâce à la présence proposée succédant à la MONUT.

M. Granovsky (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport au Conseil de sécurité sur la situation au Tadjikistan (S/2000/214), qui comporte une évaluation importante des développements survenus dans ce pays. Nous remercions également le Sous-Secrétaire général, M. Annabi, de son exposé exhaustif et de sa présentation du rapport ainsi que des commentaires utiles sur la question à l'examen.

La Fédération de Russie est d'avis également que les élections du 27 février 2000 à la chambre basse du nouveau Parlement ont été un fait majeur et que, d'une façon générale, la campagne électorale a été jugée positive.

Nous entendons beaucoup parler des violations et des lacunes au cours de la préparation et de la tenue des élections. Devrions-nous ne pas en tenir compte? Bien sûr que non. Nous espérons que le Tadjikistan prendra acte des recommandations des observateurs internationaux et qu'il en sera tenu compte lors des élections à la chambre haute du Parlement de la République, prévues dans quelques jours. Mais il n'est pas tout à fait justifié d'appliquer des normes démocratiques internationales élevées au Tadjikistan, qui vient de sortir d'un conflit interne prolongé. Il est naturel qu'il y ait des insuffisances durant les premières élections multipartites libres jamais tenues dans un pays qui se trouve en phase de transition de la guerre civile à la concorde nationale. Il ne faut pas négliger l'essentiel pour l'accessoire.

Les insuffisances dans la tenue des élections ne doivent pas faire oublier l'essentiel : leur signification politique en tant que jalon important marquant l'aboutissement imminent de la mise en oeuvre du document signé à Moscou le 27 juin 1997 : l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan. Le fait que ces élections aient eu lieu est significatif. C'est un fait exceptionnel qu'elles aient eu lieu et que les partis politiques d'anciens belligérants dans le conflit intertadjik y aient pris part. Cela s'est fait non seulement grâce aux anciens protagonistes du conflit armé, mais aussi à toute la communauté internationale qui, sous l'égide des Nations Unies, a fourni une aide dynamique pour faire progresser le processus de paix au Tadjikistan.

Il ne fait pas de doute que les élections ont été une étape importante dans le développement démocratique du Tadjikistan et dans la mise en place d'une société civile dans ce pays. Dans l'ensemble, ces élections ont eu lieu dans une atmosphère libre, sans actes de violence majeurs. Nous prenons note de la nature pluraliste des élections, reflétée par la participation de six partis politiques et de plusieurs candidats indépendants. À l'issue de ces élections, un parlement professionnel permanent à deux chambres sera mis en place. La quasi-totalité des parlementaires sont remplacés, et le pourcentage de membres civils s'est accru tout comme le nombre de parlementaires femmes. En d'autres termes, nous sommes témoins de progrès faits au Tadjikistan sur la voie de la formation d'un système politique multipartite, et les parlementaires démocratiquement élus maintiendront cet élan.

Nous pensons que le Tadjikistan a toutes les chances de devenir un exemple positif du maintien de la paix et du règlement des conflits par l'ONU. Nous sommes convaincus que l'ONU devrait continuer d'aider à la consolidation de la paix au Tadjikistan. Une idée méritant d'être appuyée concerne la création au Tadjikistan, une fois la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan achevée, d'un bureau des Nations Unies contribuant à la consolidation de la paix après le conflit, chargé notamment de coordonner les efforts internationaux en vue de redynamiser et de développer l'activité socioéconomique au Tadjikistan.

M. Minton (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Ma délégation se félicite elle aussi des récentes élections parlementaires au Tadjikistan, tenues dans un environnement exempt de violence. Cela nous semble être

une étape importante dans l'instauration de la démocratie dans ce pays. Il s'agit des premières élections parlementaires multipartites dans le pays, et en tant que telles, nous reconnaissons qu'elles constituent un jalon dans la mise en oeuvre des accords de Moscou de 1997 ayant mis fin à la guerre civile au Tadjikistan. Mais comme l'a indiqué M. Annabi, il y a eu de graves lacunes dans la mise en oeuvre du processus.

Une Mission conjointe d'observation des élections de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et des Nations Unies a fait état de ces problèmes durant la période électorale, et je pense que tous les observateurs en sont conscients. Mais nous estimons que par une action sérieuse de la part du Gouvernement, ces irrégularités pourront être certainement surmontées lors des futures élections, dans le cadre de la poursuite de ce processus.

Par conséquent, nous voulons encourager le Gouvernement tadjik à corriger ces lacunes pendant les élections à la chambre haute qui auront lieu le 23 mars. En même temps, nous croyons que la mise en oeuvre du processus électoral est très importante et constitue un bon départ. Nous pensons que cette mise en oeuvre devrait permettre au Tadjikistan de progresser à l'avenir dans le sens d'une pratique accrue des processus démocratiques, que le Gouvernement s'est engagé à respecter. Nous espérons notamment que, tout au long du processus, le Gouvernement va s'assurer que tous les groupes du pays ont le sentiment d'avoir une voix, et un enjeu, dans le système politique du pays.

Étant donné que la période de transition prévue dans les accords de paix s'achèvera sur ces élections parlementaires, nous souscrivons au jugement du Secrétaire général selon lequel le processus que la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) était chargée d'appuyer et pour lequel elle a été créée a maintenant pris fin. Par conséquent, ma délégation estime qu'il faut mettre fin à la MONUT lorsque son mandat viendra à expiration le 15 mai prochain.

Néanmoins, nous sommes impatients d'entendre ce que le Secrétaire général aura à dire sur des mesures de suivi qui permettront au Tadjikistan de s'engager dans la voie de la consolidation de la paix après le conflit. Nous sommes prêts à appuyer ces mesures sans réserves.

Comme lors des examens précédents du mandat de la MONUT, ma délégation pourrait appuyer, comme je l'ai dit, une déclaration présidentielle allant dans le sens de ce qui a été proposé par la délégation russe.

Mme Ashipala-Musavyi (Namibie) (*parle en anglais*) : Nous voudrions nous aussi remercier le Secrétaire général de son rapport sur la situation au Tadjikistan. Nous remercions également M. Annabi des remarques liminaires qu'il a faites.

Le Tadjikistan a connu ses toutes premières élections pluralistes. Nous croyons qu'il s'agit là d'un succès très important par lui-même. Nous avons pris dûment note du paragraphe 10 du rapport du Secrétaire général. Toutefois, ma délégation est d'avis que les lacunes de la loi électorale ne peuvent être atténuées et corrigées qu'au fil du temps, et nous espérons que le Gouvernement tadjik s'engagera dans cette voie.

La démocratisation est un processus; elle ne s'implante pas avec une seule élection, ni même avec deux élections. Elle dépend également de beaucoup d'autres aspects. Néanmoins, nous sommes encouragés par le fait que, malgré les obstacles, les parties tadjikes se sont engagées dans la voie de la réconciliation et de la démocratie. Nous estimons qu'il est très important, et essentiel à ce stade-ci, que nous encouragions tous cette démocratie naissante en apportant une aide au Gouvernement tadjik.

Dans ce contexte, en ce qui concerne le rôle que l'Organisation des Nations Unies pourrait jouer durant la période de consolidation de la paix après le conflit, ma délégation apprécie les consultations en cours avec le Gouvernement tadjik. Nous attendons avec intérêt d'autres informations du Secrétaire général à cet égard.

De plus, comme le Secrétaire général, nous estimons que l'achèvement de la période de transition prévue dans l'Accord général est un succès notable. Nous souscrivons à son évaluation concernant le rôle louable que l'ONU a joué dans le troisième processus. Nous voudrions tout particulièrement féliciter la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) du rôle essentiel qu'elle a joué pour veiller à l'application des dispositions de l'Accord.

Enfin, ma délégation approuve les composantes de la déclaration proposée par la délégation russe.

M. Doutriaux (France) : Je voulais, comme les autres délégations qui se sont exprimées auparavant, remercier M. Annabi pour le rapport oral qu'il nous a présenté, et le Secrétariat pour le rapport remis sur la situation au Tadjikistan.

Le Tadjikistan est un pays dont la stabilité est importante, non seulement pour le peuple tadjik mais également

pour l'ensemble de la région. Remarquons que dans des conditions particulièrement difficiles, et souvent dangereuses, les Nations Unies, avec le concours de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), ont réussi à conduire le Tadjikistan sur le chemin de la concorde et de la démocratie.

Bien sûr tout n'est pas parfait, loin s'en faut, et beaucoup reste à faire. Comme l'a indiqué M. Annabi, les élections législatives ont été marquées par des incidents. Par ailleurs, la réinsertion des combattants de l'opposition demandera encore beaucoup de temps et d'efforts. Cependant, il faut saluer les progrès accomplis. Le Tadjikistan a connu ses premières élections pluralistes. La grande majorité des députés sont des nouveaux venus, issus non pas des milieux militaires mais de cercles politiques ou professionnels. La proportion de femmes est passée de 2,5 % à 15 % dans la nouvelle assemblée. Bref, ce nouveau parlement peut devenir une force motrice du processus démocratique.

Si ces élections ont représenté une étape majeure dans la mise en oeuvre de l'accord de paix, le protocole militaire lui, n'est pas totalement appliqué, en particulier les dispositions qui intéressent la démobilisation, le désarmement et la réintégration des combattants. Il faut donc poursuivre l'action engagée, selon des formes adaptées aux conditions nouvelles que connaît le Tadjikistan. C'est pourquoi, la France apporte son appui à la proposition du Secrétaire général de créer un petit bureau des Nations Unies, analogue à ceux que l'Organisation des Nations Unies a mis en place en République centrafricaine ou en Guinée-Bissau.

Nous serions heureux, à cet égard, d'être informés, le moment venu, par le Secrétariat, des conditions de discussion avec les autorités tadjikes pour l'installation de ce bureau, des modalités d'installation dudit bureau, du mandat précis qui lui sera confié, et en particulier s'agissant de la coordination entre l'ONU et les bureaux de l'OSCE au Tadjikistan.

Enfin, Monsieur le Président, mon pays apporte tout son soutien à la proposition de la Russie d'une déclaration que vous pourriez lire à l'issue de cette session du Conseil.

Je voudrais simplement ajouter que la transition, s'agissant de la présence des Nations Unies au Tadjikistan, que nous allons connaître, entre le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques, sera un nouvel exemple de transition, je dirais en douceur, à l'image de ce qui a été très récemment décidé s'agissant de la République centrafricaine et d'Haïti.

M. Chen Xu (Chine) (*parle en chinois*) : D'emblée, nous voudrions remercier le Secrétaire général de son rapport et le Sous-Secrétaire général, M. Annabi, de ses remarques complémentaires.

Le processus de paix du Tadjikistan a permis de faire des progrès importants. La Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) constitue un autre succès. Cela prouve que la volonté politique des parties intéressées et le soutien ferme de la communauté internationale sont des préalables indispensables au succès de toutes les opérations de maintien de la paix.

Comme le Secrétaire général l'a signalé dans son rapport, le processus de paix au Tadjikistan ne s'est pas déroulé sans heurts. Il y a eu beaucoup de crises graves durant ce processus. Toutefois, le Gouvernement et les partis politiques du Tadjikistan ont fait la preuve de leur attachement à l'accord de paix, réglé leurs divergences par le dialogue et surmonté un grand nombre d'obstacles pour finalement s'engager dans la voie de la réconciliation nationale et de la démocratie. Ceci est particulièrement précieux pour le peuple du Tadjikistan qui pendant bien des années a souffert de la guerre.

La délégation chinoise apprécie hautement les énormes efforts consentis par la communauté internationale en général, et en particulier par l'ONU, le Groupe de contact des États garants et des organisations internationales et la Russie. Comme le mandat de la MONUT va bientôt expirer, nous appuyons l'idée du Secrétaire général de continuer les consultations avec le Gouvernement tadjik afin d'étudier le rôle que l'ONU pourrait jouer dans le processus de renforcement et de consolidation de la paix après le conflit.

Avant de terminer, nous voudrions souligner que la délégation chinoise appuie le projet de déclaration du Président proposé par la Fédération de Russie.

M. Cappagli (Argentine) (*parle en espagnol*) : La délégation de l'Argentine se félicite que la situation au Tadjikistan soit abordée lors d'une réunion d'information ouverte aux délégations intéressées. Nous souhaitons également remercier le Secrétariat de la mise à jour qui nous a été apportée par M. Annabi et du rapport du Secrétaire général qui figure au document S/2000/214.

Nous voulons dire tout particulièrement notre reconnaissance pour le travail important réalisé par la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) depuis sa création en 1994. Il convient de souligner qu'après des années de combat, la période de transition prévue

dans l'Accord général arrive à son terme et que, dans ce processus, le rôle joué par les Nations Unies, par le biais de la MONUT, a été essentiel.

La communauté internationale vient d'assister à la tenue des premières élections pluralistes dans l'histoire du Tadjikistan. Il est certain que ces élections n'ont pas été un exemple en matière de transparence et de légitimité. Mais, si on analyse cet événement électoral dans le contexte de l'histoire du Tadjikistan qui s'est caractérisée par des luttes et des crises graves, par l'interdiction de partis d'opposition et l'inexistence de garanties politiques minimales, les récentes élections parlementaires ne peuvent être interprétées que comme un signe encourageant que ce pays s'achemine vers la démocratie.

L'Argentine considère que l'objectif fondamental, qui est de mettre le Tadjikistan sur la voie de la réconciliation nationale et de la démocratisation, a été atteint. Nous sommes toutefois d'avis, comme le Secrétaire général l'indique au paragraphe 17 de son rapport provisoire, que beaucoup reste à faire. C'est pourquoi nous partageons sa préoccupation quant au fait qu'il y a encore beaucoup d'hommes armés et nous espérons également que les projets de création d'emplois pour les anciens combattants recevront le financement international approprié.

Nous appuyons la proposition du Secrétaire général tendant à remplacer la MONUT à la fin de son mandat, le 15 mai prochain, par un petit bureau aux fins de consolidation de la paix après le conflit. Nous croyons que la présence des Nations Unies au Tadjikistan sera ainsi assurée au cours de cette nouvelle étape de consolidation de la démocratie.

Pour terminer, nous appuyons également le projet de déclaration du Président qui a été proposé par la Fédération de Russie et qui a été distribué aux membres du Conseil.

M. Harrison (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait se joindre à ceux qui ont remercié le Secrétaire général de son rapport. Nous remercions aussi M. Annabi de l'exposé très clair qu'il a fait au début de cette séance.

Nous sommes heureux que la période de transition au Tadjikistan se termine. Notre principale tâche maintenant consiste à consolider la paix et à éviter tout effondrement futur des arrangements qui ont été mis en place avec succès. Nous sommes heureux aussi que la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) ait fourni un appui critique au processus de paix et que les élections se soient bien déroulées, comme ceci a été noté par la Mission conjointe d'observation des élections. C'étaient les premières élections pluralistes à se dérouler dans une atmosphère exempte de violence, ce qui représente vraiment un jalon dans l'histoire du Tadjikistan. Néanmoins, nous sommes préoccupés par le fait que ces élections n'ont pas satisfait aux normes démocratiques minimales que l'on exige d'élections équitables, libres, transparentes, et responsables et nous demandons instamment au Gouvernement, au Parlement et à toutes les forces politiques du Tadjikistan de faire en sorte que les élections soient tout à fait libres et équitables à l'avenir.

Nous attendons également avec intérêt le résultat des consultations du Secrétaire général avec le Gouvernement tadjik sur un suivi de la présence politique. Nous ne voulons pas préjuger du résultat de ces discussions, mais nous appuyons la conclusion du Secrétaire général qu'il est important que la communauté internationale reste engagée au Tadjikistan.

M. Ward (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Nous nous associons à ceux qui ont remercié le Secrétaire général de son rapport intérimaire et M. Annabi de son exposé.

Ma délégation se félicite de la tenue récente d'élections parlementaires au Tadjikistan car ceci représente un pas important dans le processus de démocratisation. Le règlement du conflit et l'instauration de la paix au Tadjikistan représentent un pas important vers la stabilité en Asie centrale. L'inclusion des différentes parties dans le processus électoral marque l'engagement du peuple et du Gouvernement tadjiks à la création d'une démocratie pluraliste.

Nous notons que le processus électoral n'a pas été sans problèmes. Le rapport du Secrétaire général souligne un certain nombre de faiblesses dans la législation et dans le processus électoral, et nous espérons que des mesures pourront être prises pour pallier ces insuffisances. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de tenir compte du fait que le Tadjikistan est dans un processus de transition. Il conviendrait d'entreprendre à titre prioritaire des améliorations au processus électoral. Il est important que le processus électoral respecte la légitimité et l'intégrité pour garantir la paix et la sécurité du peuple tadjik. Les institutions politiques existantes doivent être renforcées pour pouvoir entreprendre la tâche importante de gouverner avec le soutien du peuple tadjik.

Nous félicitons la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) pour le succès qu'elle a

remporté dans la mise en oeuvre de son mandat conformément aux dispositions de l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan. Ma délégation reconnaît également la contribution apportée par la MONUT et la Mission conjointe d'observation des élections de l'ONU et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe lors des élections récentes, et nous espérons que leurs conclusions seront prises en considération alors que nous oeuvrons pour rendre le processus électoral plus transparent. Ma délégation attend beaucoup de la tenue d'élections prévues pour la chambre haute le jeudi 23 mars.

Nous devons cimenter rapidement les acquis du processus de paix pour encourager une plus grande démocratie dans la région. Le Secrétaire général nous a informés de son intention de retirer la MONUT lorsque son mandat viendra à terme le 15 mai. Nous devons donc maintenant faire porter notre attention sur le rôle futur des Nations Unies à la lumière des nouveaux faits positifs au Tadjikistan. Nous sommes d'accord pour dire que beaucoup reste à faire.

Un changement dans le rôle des Nations Unies est inévitable alors que nous cherchons à aller vers la consolidation de la paix. Nous appuyons l'intention du Secrétaire général de tenir des consultations avec le Tadjikistan à cet égard. Une mission de consolidation de la paix des Nations Unies après le retrait de la MONUT est essentielle pour empêcher un retour à des conditions propices aux conflits, pour faciliter la réconciliation nationale et créer un système durable de gouvernement.

Nous serons heureux de travailler avec tous les intéressés pour un programme d'édification de la paix au Tadjikistan, qui comprendra tous les facteurs que nous avons soulignés, sur la base du travail accompli, pour apporter une paix et une sécurité durables au peuple du Tadjikistan.

Enfin, nous appuyons les éléments de la déclaration présidentielle proposée par la Fédération de Russie.

M. Mohammad Kamal (Malaisie) (*parle en anglais*) : Comme les orateurs qui m'ont précédés, je voudrais moi aussi remercier le Sous-Secrétaire général, Hédi Annabi, de son exposé et exprimer la reconnaissance de ma délégation au Secrétaire général pour son rapport intérimaire que nous examinons.

Nous sommes heureux effectivement du progrès important du processus de paix au Tadjikistan. En bref, le processus de paix tadjik est de plus en plus reconnu comme l'un des succès auquel cette organisation est associée. L'ONU a joué un rôle crucial dans ce processus en déployant la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT), grâce à la participation active du Secrétaire général et de son Représentant spécial. Le rôle constructif du Groupe de contact des États garants et des organisations internationales, y compris l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, a été tout autant déterminant dans ce succès. Nous les félicitons tous pour leurs efforts. Mais, plus particulièrement, toutes les parties au Tadjikistan — le Gouvernement, les autres forces politiques et la population — doivent être félicitées de leur volonté et de leur détermination de parvenir à la paix et de promouvoir la réconciliation nationale après les ravages de la guerre civile dans ce pays.

La tenue des premières élections parlementaires multipartites, le mois dernier, dans une atmosphère sans violence, a été un nouveau pas important vers l'établissement d'une paix et d'une stabilité durables au Tadjikistan. En dépit des lacunes relevées, ce scrutin a été essentiel pour l'engagement du processus démocratique dans le pays. De même, il sera essentiel qu'à l'avenir de telles lacunes soient examinées et éliminées.

Nous pensons, comme le Secrétaire général le dit dans son rapport, qu'il y a encore trop d'hommes en armes et nous appuyons sans réserves tous les efforts déployés pour leur permettre de revenir à la vie civile.

Nous demandons instamment au Gouvernement et à toutes les forces politiques du Tadjikistan de renforcer et de consolider les succès acquis jusqu'à présent et de continuer ces efforts au-delà de la période de transition envisagée dans l'Accord général afin que le processus de paix devienne irréversible.

Dans le même temps, nous estimons que la communauté internationale, et en particulier l'ONU, doit rester engagée au Tadjikistan, notamment pour apporter une aide globale aux réformes économiques et sociales. À cet égard, nous attendons avec intérêt de connaître les détails de la proposition du Secrétaire général sur le rôle possible de l'Organisation après l'expiration, au mois de mai, de la mission actuelle de maintien de la paix des Nations Unies, la MONUT.

Pour terminer, nous voudrions exprimer notre soutien au projet de déclaration présidentielle sur le Tadjikistan dont nous sommes saisis. À cet égard, nous voudrions féliciter la Fédération de Russie de son initiative.

M. Ben Mustapha (Tunisie) : Je voudrais, tout d'abord, remercier M. Hédi Annabi pour l'introduction qu'il a faite du rapport du Secrétaire général. Nous le remercions pour les informations qu'il nous a communiquées ainsi que pour la disponibilité dont il fait preuve à l'égard du Conseil.

Permettez-moi également, Monsieur le Président, de saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue à notre nouveau collègue, l'Ambassadeur Jean-David Levitte, éminent diplomate et ami avec qui j'ai eu l'avantage de travailler soit à Tunis, soit à Paris et où j'ai eu le plaisir d'apprécier ses hautes qualités humaines et professionnelles. J'aimerais l'assurer de notre entière disponibilité à continuer de travailler avec lui et sa délégation comme cela a été le cas avec son prédécesseur l'Ambassadeur Dejammet.

La Tunisie a pris note de la tenue des premières élections pluralistes et démocratiques au Tadjikistan et salue à cette occasion le rôle joué par la Mission conjointe d'observation de l'ONU et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Comme l'a souligné le Secrétaire général, dans son rapport, et comme les élections récentes l'ont montré, le passage à un régime démocratique stable vient à peine de commencer et il est important à cet égard que la communauté internationale continue d'apporter l'assistance nécessaire pour garantir la continuité du processus démocratique dans ce pays. Une présence continue sous une forme ou une autre de l'Organisation des Nations Unies permettrait de préserver les acquis et consolider le processus de la réconciliation nationale au Tadjikistan. En dépit des difficultés et des tensions qui ont accompagné toute la période de transition, l'ONU, le groupe de contact ainsi que les autres intervenants n'ont pas cessé de promouvoir et d'aider les parties tadjikes à surmonter les obstacles, ce qui leur a permis de mettre leur pays sur la voie de la réconciliation et de la démocratie.

La Tunisie exprime sa satisfaction pour le rôle joué par la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT), ainsi que pour la bonne volonté de toutes les parties qui ont participé de près ou de loin au succès de cette mission. Mon pays souscrit à la décision du Secrétaire général de mettre fin à la Mission des Nations Unies au Tadjikistan. À cet égard, le Tadjikistan est appelé à prendre en main ses responsabilités avec l'aide de la communauté internationale qui devrait suivre de près l'évolution de la situation sur le terrain et ce, afin de garantir l'instauration de la stabilité et de la démocratie d'une manière durable.

Le rôle des Nations Unies dans la période de l'après-MONUT continuera à revêtir toute son importance d'autant plus que l'ONU continue d'aider le Tadjikistan dans ses efforts de consolidation de la paix dans toutes ses composantes, notamment pour la réinsertion des ex-combattants dans la vie civile et dans les activités productrices et génératrices de dividendes économiques et sociaux. Nous encourageons dans ce cadre les autorités du Tadjikistan à poursuivre les consultations avec les Nations Unies pour définir le rôle que pourraient jouer les Nations Unies dans les étapes futures pour la consolidation de la paix au Tadjikistan.

M. Yel'chenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : N'ayant pas participé à la séance de ce matin, je voudrais moi aussi m'associer aux collègues qui ont chaleureusement souhaité la bienvenue à l'Ambassadeur Levitte, représentant de la France. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ses tâches à l'ONU dans les années à venir.

Je voudrais remercier M. Annabi de nous avoir informés des derniers événements au Tadjikistan, et remercier également le Secrétaire général de son rapport intérimaire. Nous nous félicitons de la participation à notre réunion de l'Ambassadeur Alimov, du Tadjikistan.

Les récentes élections parlementaires au Tadjikistan représentent un élément crucial de la vie de ce pays et méritent donc toute l'attention du Conseil de sécurité. Ces élections marquent la dernière grande étape de la période de transition prévue dans l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan de juin 1997, signé par le Gouvernement tadjik et l'Opposition tadjike unie (OTU). Ces élections marquent la conclusion de l'un des conflits les plus difficiles des États nouvellement indépendants qui reparaissent sur la scène politique mondiale. Après de longues années de combats, les parties tadjikes ont su trouver une solution pacifique et s'acheminer vers une éventuelle réconciliation.

La réconciliation pacifique est devenue possible grâce à la volonté politique et aux efforts inlassables et persistants des parties tadjikes elles-mêmes, du Président du Tadjikistan, des pays voisins amis, ainsi que de l'ensemble de la communauté internationale, notamment de l'ONU et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Les élections parlementaires, qui étaient les premières élections multipartites de l'histoire de ce pays, ont été organisées sur la base d'une nouvelle loi adoptée après le référendum national de septembre 1999.

Comme l'indique la déclaration conjointe de l'OSCE et du Bureau des institutions démocratiques et des droits de

l'homme (OIDDH) sur les élections parlementaires tadjikes, le plus grand succès de cette phase de la consolidation de la paix a été la participation des anciennes parties belligérantes et d'autres parties au processus électoral. Il est bon de noter que, pour la première fois, l'opposition militaire, qui comptait auparavant sur la force militaire, a choisi de dire adieu aux armes et de chercher par des moyens politiques à s'intégrer dans la société civile et dans les structures du pouvoir.

À notre avis, cette remarquable décision prouve que la société tadjike s'est engagée dans la voie de la démocratie; elle doit être considérée comme un bon point de départ pour la poursuite du développement de la société. On peut dire sans exagérer qu'il s'agit d'un événement d'importance dont les répercussions positives en matière de sécurité se répercuteront sur toute la région d'Asie centrale.

Il convient de noter que la communauté internationale a porté beaucoup d'intérêt à cet événement. La Mission conjointe d'observation des élections de l'ONU et de l'OSCE au Tadjikistan a fourni plus de 80 observateurs, qui se sont rendus dans quelque 300 bureaux de vote à travers tout le Tadjikistan. Nous sommes tout à fait conscients de l'importance critique des évaluations concernant certaines irrégularités observées par les superviseurs internationaux au cours des élections. Toutefois, nous devons tenir compte du fait que ces élections se sont déroulées dans un pays ayant connu des années de conflit armé et qui fait maintenant ses premiers pas dans la voie de la démocratie. Nous ne doutons pas que ces conclusions seront prises au sérieux par les dirigeants de la République du Tadjikistan.

Comme le Secrétaire général le note à juste titre au paragraphe 17 de son rapport (S/2000/214), «le passage à un régime démocratique stable vient à peine de commencer» et il est crucial que la communauté internationale continue de fournir une assistance. L'Ukraine, qui a une longue tradition d'amitié avec le Tadjikistan, participera activement à ce processus.

Nous considérons également comme essentiel qu'un bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix après le conflit soit mis en place au Tadjikistan. Nous tenons à féliciter les hommes et femmes de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan du dévouement dont ils ont fait preuve dans leur travail au cours de cette année, dans des conditions parfois extrêmement difficiles, grâce à quoi ils ont pu s'acquitter de la tâche que leur avait confiée la communauté internationale. Nous sommes fiers que des ressortissants ukrainiens aient apporté une contribution concrète aux travaux de la Mission.

Enfin, nous appuyons le projet de déclaration présidentielle proposé par la délégation de la Fédération de Russie et négocié aujourd'hui.

M. Hamer (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je remercie également le Sous-Secrétaire général, M. Annabi, de sa présentation du rapport du Secrétaire général et des précisions supplémentaires qu'il nous a apportées.

Bien que les progrès d'ensemble du processus de paix soient encourageants, ma délégation est d'accord pour dire avec le Secrétaire général que le passage à un régime démocratique stable vient à peine de commencer. Si la tenue d'élections présidentielles et parlementaires a représenté une étape importante du développement des institutions démocratiques, ces élections elles-mêmes ont été entachées de graves irrégularités.

Les élections présidentielles de novembre dernier n'ont pas été supervisées par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), parce qu'elles ne satisfaisaient pas aux critères fixés par cette organisation. Les élections parlementaires du 27 février ont été les premières élections multipartites du pays, mais les sérieuses irrégularités constatées ont amené la Mission conjointe d'observation des élections à exprimer des doutes sérieux sur l'honnêteté de leurs résultats.

Malgré ces problèmes indiscutables, la tendance de ces derniers mois est encourageante. C'est précisément parce qu'il reste beaucoup à faire dans la voie de la démocratisation que la communauté internationale doit rester engagée dans ce processus. C'est pourquoi les Pays-Bas appuient sans réserve la proposition du Secrétaire général sur le rôle que l'ONU pourrait continuer de jouer au Tadjikistan après le retrait de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan.

Enfin, nous invitons les autorité tadjikes à s'assurer que les prochaines élections à l'Assemblée nationale se dérouleront librement, équitablement et dans la transparence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en qualité de représentant du Bangladesh.

Ma délégation tient à remercier le Sous-Secrétaire général, M. Hédi Annabi, de son exposé et de la présentation du rapport intérimaire du Secrétaire général.

La tenue d'élections parlementaires, le 27 février, a représenté un important pas en avant pour le Tadjikistan,

bien qu'il y ait un certain nombre de domaines dans lesquels le processus électoral n'a pas répondu tout à fait aux attentes de la communauté internationale. En en examinant le bilan, nous devons tenir compte d'un certain nombre de points.

Premièrement, il s'agissait des premières élections pluralistes multipartites au Tadjikistan avec la participation d'anciennes parties belligérantes. Deuxièmement, la participation a été très bonne, avec 93 % de votants. Et, troisièmement, le fait même que les élections se soient tenues sans incidents violents propres à interrompre le processus est en lui-même un succès.

Les déficiences du processus électoral n'étaient pas entièrement inattendues. La Mission conjointe d'observation des élections de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a été déployée en dépit des lacunes des lois électorales. Elle était présente non seulement pour observer le processus, mais également pour s'engager de manière constructive. Le pays est sorti d'une situation de conflit difficile et prolongée et nous considérons ces élections comme une phase constructive essentielle du processus de paix et du développement de la démocratie dans le pays.

La tenue d'élections, toutes irréprochables qu'elles puissent être, ne peut garantir la consolidation de la démocratie. Ces élections n'étaient que le point de départ d'un long processus de réconciliation nationale et de consolidation des institutions démocratiques, un processus qui peut être compromis s'il n'est pas suffisamment protégé. Le Gouvernement tadjik, ainsi que la communauté internationale, doivent veiller à faire avancer ce processus.

Pour ce qui est de la réinsertion des combattants de l'opposition, je dirai que pour consolider le processus de paix, la réinsertion des ex-combattants dans la société doit être prioritaire. On ne peut pas y voir simplement la suite logique de leur désarmement. Les deux processus sont étroitement imbriqués. Les résultats positifs obtenus en matière de réinsertion des anciens combattants dans la société permettront de mobiliser ceux qui détiennent encore des armes et de les encourager à les déposer.

Le rapport du Secrétaire général note que le nombre d'hommes en armes est encore trop élevé. Il faut leur offrir des débouchés économiques sérieux et utiles. Faute de quoi, les ex-combattants représenteront, avec leurs armes illégales, une menace à la paix et à la sécurité de la société.

Il faut lancer de nouveaux projets de création d'emplois, et dégager les fonds nécessaires à cette fin. Le seul projet existant de ce type, dans la vallée de Karategin a été interrompu avec l'arrivée de l'hiver, et il doit recevoir davantage d'attention et reprendre bientôt.

Enfin, à l'avenir, la communauté internationale a la responsabilité de veiller à ce que les acquis enregistrés au Tadjikistan ne soient pas perdus et que l'intérêt ne faiblisse pas lorsque la phase de conflit aigu est passée. La communauté mondiale doit porter assistance à cette démocratie naissante, pour l'aider à s'enraciner et permettre à la population d'envisager l'avenir avec espoir.

Nous avons noté dans le rapport du Secrétaire général qu'il mène des consultations avec le Gouvernement du Tadjikistan au sujet du rôle que l'ONU pourrait jouer au cours de la période de consolidation de la paix après le conflit et qu'il tiendra le Conseil informé du résultat de ces consultations. Il pourrait être bon que le Conseil examine quelques options viables et convaincantes d'engagement futur de l'ONU au Tadjikistan.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Le représentant du Tadjikistan a demandé à intervenir. Je lui donne la parole.

M. Alimov (Tadjikistan) (*parle en russe*) : Je saisis cette occasion avant tout pour vous féliciter, Monsieur le Président, de la façon dont vous vous acquittez de vos hautes responsabilités à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars, et vous adresser tous nos voeux de succès dans votre tâche difficile et vos hautes responsabilités.

Je voudrais également exprimer ma reconnaissance pour les propositions et observations importantes faites lors de l'échange de vues sur le rapport présenté par le Secrétaire général au titre du point de l'ordre du jour relatif à la situation au Tadjikistan. Chaque observation et proposition formulée ici est très importante pour nous et mon gouvernement les étudiera avec la plus grande attention.

Depuis la présentation en novembre 1999 du rapport précédent du Secrétaire général sur le Tadjikistan, de grands événements politiques se sont produits dans la société tadjike. Des pas décisifs ont été faits pour consolider tous les acquis du processus de paix dans mon pays, lequel a duré près de trois ans. Pour la première fois dans l'histoire du nouveau Tadjikistan indépendant, des élections pluralis-

tes et multipartites ont eu lieu. Pour nous, ce ne fut pas simplement une autre campagne électorale de routine. Les élections ont été une mise à l'épreuve importante de la solidité du processus de paix qui s'est déroulé sous l'égide de l'ONU, et l'ont mené à la conclusion prévue dans l'Accord général signé à Moscou en juin 1997.

Cela a été une nouvelle étape très importante, au plan qualitatif, vers la démocratisation de notre société. Nous pouvons affirmer avec conviction que ce succès démocratique a véritablement été remporté au prix des souffrances du peuple tadjik. Pour la première fois dans l'histoire du pays, six partis politiques ont pris part dans la formation des organes représentatifs par le biais d'élections et chaque siège à pourvoir dans les différentes circonscriptions électorales était convoité, en moyenne, par cinq candidats; dans certains cas il y en avait jusqu'à 10. Tout cela s'est déroulé peu de temps après la guerre civile dans mon pays.

La préparation et la tenue des élections dans une atmosphère libre et démocratique a été une victoire pas seulement pour l'ensemble de la démocratie tadjike naissante. Nous pourrions franchement et, à notre avis, nous devrions l'attribuer à chaque participant à ce processus, du simple électeur aux partis et aux mouvements politiques. Il importe de souligner que les élections se sont déroulées conformément à la loi, ce qui reflète l'état actuel de la société tadjike. Cette loi a été adoptée sur la base des amendements à la Constitution du pays entérinés par un référendum populaire.

Le résultat le plus important pour nous est que le peuple tadjik a choisi lui-même la voie dans laquelle notre société doit s'engager au XXIe siècle. Cette direction peut être caractérisée par les éléments fondamentaux suivants.

Le Tadjikistan est résolument engagé dans la mise en place d'une société démocratique, laïque et pluraliste qui respecte les avis du peuple, les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Comme l'a dit de façon concrète le Président de la République du Tadjikistan, M. Emomali Rakhmonov, les résultats des élections parlementaires ont cimenté les acquis du processus de paix et jeté les bases solides d'un développement durable du pays.

Nous sommes reconnaissants au Conseil de sécurité, au Secrétaire général et à son Représentant spécial, à la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) et au Groupe de contact des États garants et des organisations internationales pour l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan de l'attention constante qu'ils ont portée à nos problèmes, de leur assistance et de leur appui, que nous avons appréciés, que nous apprécions et, j'en suis certain, que nous continuerons d'apprécier à l'avenir.

Aujourd'hui, le Tadjikistan a particulièrement besoin d'un appui international multiforme. Nous avons des raisons d'espérer que cet appui sera accru. Cet espoir est confirmé par le travail dévoué et actif entrepris dans notre pays par la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et par beaucoup d'autres institutions spécialisées des Nations Unies.

En outre, la transition du pays vers un développement pacifique et les réformes socioéconomiques mises en oeuvre par le Gouvernement de la République du Tadjikistan renforcent encore la confiance que nous font les investisseurs, qui accordent de plus en plus d'attention aux possibilités que leur offre la participation au relèvement et au développement de notre pays.

Nous pensons que le Secrétaire général présentera bientôt des recommandations sur le nouveau rôle de l'ONU au Tadjikistan une fois que la MONUT se sera acquittée de son mandat. Le Gouvernement de la République du Tadjikistan est disposé à poursuivre sa collaboration avec l'ONU sur la base de l'expérience commune acquise et à développer celle-ci pour sortir le pays d'un conflit civil très difficile. Nous estimons que cette expérience mérite d'être analysée en profondeur et d'être généralisée. Elle doit renforcer l'autorité de l'ONU et servir les intérêts de tous ses États Membres. Nous espérons que nous avons encore le temps de nous occuper très sérieusement de cette question.

L'important aujourd'hui est de déterminer de manière précise et pondérée les tâches dont doit s'acquitter l'ONU dans la nouvelle phase de l'évolution de la situation au Tadjikistan. Il importe de tenir compte à cet égard du profond respect que le peuple tadjik éprouve à l'égard des Casques bleus et de planifier les activités de l'ONU pour que ce respect s'approfondisse davantage.

Nous pensons qu'en élaborant ses propositions, le Secrétaire général tiendra compte des besoins réels de notre pays, dont la paix et la stabilité peuvent être renforcées au mieux par une contribution à son relèvement et à son développement socioéconomique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Tadjikistan des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne maintenant la parole à M. Annabi pour qu'il fasse des observations sur les déclarations qui ont été faites.

M. Annabi (*parle en anglais*) : Il n'y a pas grand-chose à ajouter. Peut-être pourrais-je simplement ajouter que le Représentant spécial, avec les collègues du Département des affaires politiques, a rencontré hier le Président Rakhmonov afin de discuter du suivi de la présence des Nations Unies au Tadjikistan. Au cours de ces discussions, le Président a confirmé son appui à cette présence de suivi.

Le Secrétaire général va maintenant préparer des recommandations et un mandat précis pour cette présence de suivi, qui seront portés en temps voulu à l'attention du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. La prochaine séance du Conseil de sécurité pour poursuivre l'examen du point inscrit à l'ordre du jour aura lieu immédiatement après la levée de la présente séance.

La séance est levée à 16 h 20.